

Sujet : [INTERNET] Observations projet RNN - Mr Rousseau

De : Leonard Rousseau

Date : 16/12/2022 12:00

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint mes observations.

Cordialement,

Léonard Rousseau

— Pièces jointes : —

Observations relatives au projet de RNN la Seine Champenoise.docx

15,6 Ko

Léonard Rousseau

Conseiller municipal à Marnay-sur-Seine

Observations relatives au projet de RNN la Seine Champenoise

Je soutiens vivement ce projet de réserve naturelle nationale.

Je veux cependant souligner certaines incohérences et soulever des questions ;

-Concernant la populiculture

« Article 12, III, 2° Le boisement ou reboisement en peupliers »

Il existe des dizaines d'espèces différentes de peupliers. Il n'est pas explicité à quelle(s) espèce(s) cet article fait référence.

En effet, il existe sur ce territoire une espèce indigène, le peuplier grisard (*Populus Canescens*), qui est utilisé depuis des siècles comme bois d'œuvre en charpente (présent dans toutes les vieilles maisons et granges de la vallée), bardage et menuiserie, pour la fabrication de barques à fond plat, etc...

Si le projet de réserve a pour but la préservation et la promotion de la faune/flore mais aussi des savoirs faire et de l'économie en circuit court liés au territoire, au patrimoine et aux ressources présentes sur place, pourquoi ne pas promouvoir le maintien et le développement de cette espèce de peuplier au sein de boisements diversifiés plutôt que le soutien à une monoculture intensive de peupliers exogènes hybridés pour l'industrie ?

Face au changement climatique et à l'introduction de champignons et parasites exogènes dévastateurs dans nos forêts (chalarose, etc..), la communauté scientifique s'accorde à dire que les forêts résilientes seront celles dont les espèces sont diversifiées et les biotopes préservés.

Du point de vue économique, les boisements diversifiés produisent du bois d'œuvre pour nos nombreuses scieries artisanales et locales, qui est à mon sens une économie également résiliente car moins dépendante des marchés internationaux et moins consommatrice de pétrole. Ce modèle est à opposer à celui du monopole d'une grosse multinationale comme Garnica qui demain décidera seule du prix d'achat du peuplier de déroulage pour des propriétaires impuissants.

D'autre part, la plantation de monoculture de peupliers pour l'industrie apparaît autorisée sans limitation de surface sur les pâtures et prairies de fauche. Quelle est la cohérence avec les objectifs de la réserve en ce qui concerne la préservation de ces espaces et de l'élevage ? La DREAL et l'Etat auraient-ils plié face au lobbying de la populiculture ? Il est primordial que le projet de décret interdise les nouvelles plantations de peupliers d'industrie qui couvrent déjà une grande partie de notre territoire !

Enfin une question concernant la pollution aux plastiques ; il n'est fait aucune mention spécifique sur l'interdiction de poser des protecteurs plastiques aux pieds des plants de peupliers qui vont indéniablement se retrouver déchirés et lavés dans la rivière (inutile de rêver que les propriétaires vont se charger de les faire retirer). Lors des différents COPIL concernant le projet de réserve, nous étions convenus de le porter au règlement. Comment cet article a-t-il disparu ?

-Concernant la chasse et pêche

Il n'est pas explicité si les chiens de chasse doivent être tenus en laisse ? Les promeneurs devraient tenir leurs chiens en laisse pour ne pas déranger des espèces sensibles et protégées, mais les chasseurs n'y seraient pas obligés ?

Le piégeage est autorisé sur la réserve ! A quelles fins ? Pour tuer des animaux « nuisibles » ? Nuisibles à qui ? Rien n'est explicité non plus

Les embarcations à moteur sont interdites sur le fleuve, mais pas pour les pêcheurs ? A quel titre ?

Comment expliquer que le règlement de la réserve interdise ces choses aux habitants, promeneurs et bateliers qui vivent sur ce territoire de façon douce et respectueuse de l'environnement, et les autorise pour les chasseurs et pêcheurs ? Deux poids deux mesures ?

Comment dès lors espérer faire adhérer la population à ce projet, et espérer faire respecter sa réglementation ?

Une fois de plus, il semblerait que le lobbying ait bien fait son travail.

Merci de bien vouloir apporter des réponses à ces questions,

Cordialement,

Léonard Rousseau